

# Commune de FRAILLICOURT

## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine VICET.

**Présents** : Mme Catherine VICET – Mr Stéphane BERTRAND – Mr Stéphane LORIETTE – Mme Laurence ANDRIOT - Mr Bernard LABART – Mme VERMEULEN Sarah - Mr Joël PATTYN - Mr LESUR Benjamin - Mme Evelyne FLEURY - Mme Ghislaine JUPIN

**Absents excusés** : Mr JUMEAUX Jérémie.

**Secrétaire de séance** : Mr Bernard LABART

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Travaux de drainage rue du couvent + fossé communal
- 2) Achat lave-vaisselle pour salle des fêtes
- 3) Projet de rénovation logement, école et mairie : délibération demande de subvention Région, CLIMAXION, LEADER
- 4) Dispositif REZO POUCE
- 5) Informations et questions diverses

#### 1) TRAVAUX DRAINAGE RUE DU COUVENT + FOSSE COMMUNAL

- Madame Le Maire expose les travaux de drainage rue du Couvent car en cas de forte pluies, l'eau ruisselle chez un riverain :

Le devis de GUICHARD TP s'élève à 3 105,60 TTC

Vu le montant élevé, le conseil municipal décide d'acheter et de poser un regard préfabriqué et de voir si l'eau s'évacue correctement en cas de fortes pluies.

- Le fossé communal passant proche de Chez Mme JUPIN est plein lors de fortes pluies ; des infiltrations peuvent endommager les fondations du bâtiment et de la maison, une pose de drains est envisagée.

Après diverses hypothèses de solutions, une décision sera prise après concertation.

#### 2) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR ACHAT LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la nécessité d'équiper la salle des fêtes d'un lave-vaisselle professionnel

Madame Le Maire présente les 2 devis des entreprises :

**MATERIEL CUISINE PROFESSIONNEL** :            2 824,85 € T.T.C pour le lave-vaisselle et la pose  
543,56 € T.T.C pour le déplacement du tuyau de gaz  
486,44 € T.T.C pour mise en place aux normes électriques

ETS GONDREXON :

5 016,00 T.T.C pour le lave-vaisselle et la pose uniquement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'entreprise **MATERIEL CUISINE PROFESSIONNEL** pour les 3 prestations et charge Madame Le Maire de régler les factures correspondantes.

### **3) Demande de subvention pour la rénovation thermique et l'aménagement de l'ancienne école et de la mairie Fraillicourt**

Madame le Maire rappelle que la Commune de Fraillicourt a décidé de rénover l'ancienne école et la mairie de Fraillicourt. Le but de cette opération est d'assurer l'accueil des habitants en offrant une bibliothèque et une salle de réunions pour les différentes associations, en rénovant le patrimoine immobilier communal situé en cœur de village et en mettant l'accent sur les travaux d'économie d'énergie.

Pour atténuer la charge, nous sollicitons le dispositif régional « Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs ». Cette aide nous permettra d'augmenter les qualités thermiques de ces salles notamment grâce à l'augmentation de son isolation. Les économies de chauffage et de confort d'été se répercuteront ainsi directement sur le montant des charges de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la Région :

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat.....	122 080 euros HT
- Subvention Climaxion.....	33 455 euros TTC
- Région – aide géothermie.....	14 833 € TTC
- LEADER.....	40 000 € TTC
- aide toiture région.....	11 250 € TTC
- Dispositif maintien et dvpt service pop – région	19 849 TTC
- Autofinancement.....	124 773 euros
- <b>TOTAL</b> .....	<b>305 000,15 € HT</b> soit 366 240,18 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

### **4) Demande de subvention LEADER pour la rénovation thermique et l'aménagement de l'ancienne école et de la mairie Fraillicourt**

Madame le Maire rappelle que la Commune de Fraillicourt a décidé de rénover l'ancienne école et la mairie de Fraillicourt. Le but de cette opération est d'assurer l'accueil des habitants en offrant une bibliothèque et une salle de réunions pour les différentes associations, en rénovant le patrimoine

immobilier communal situé en cœur de village et en mettant l'accent sur les travaux d'économie d'énergie.

Pour atténuer la charge, nous sollicitons le dispositif régional « Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs ». Cette aide nous permettra d'augmenter les qualités thermiques de ces salles notamment grâce à l'augmentation de son isolation. Les économies de chauffage et de confort d'été se répercuteront ainsi directement sur le montant des charges de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter L'Europe :

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat.....	122 080 euros HT
- Subvention Climaxion.....	33 455 euros TTC
- Région – aide géothermie.....	14 833 € TTC
- LEADER.....	40 000 € TTC
- aide toiture région.....	11 250 € TTC
- Dispositif maintien et dvpt service pop – région	19 849 TTC
- Autofinancement.....	124 773 euros
- <b>TOTAL</b> .....	<b>305 000,15 € HT</b> soit 366 240,18 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

## **5) DISPOSITIF REZO POUCE**

Madame Le Maire expose la mise en place du dispositif REZO POUCE,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du dispositif et des usagers de la route,

Le dispositif REZO POUCE est autorisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les conducteurs identifiés par un autocollant REZO POUCE, apposé à l'avant de leur véhicule, sont autorisés à s'arrêter pour faire monter ou faire descendre les utilisateurs du dispositif REZO POUCE.

Les arrêts prévus sont ceux des parkings publics, ou d'autres emplacements définis ci-après.

L'arrêt retenu est le suivant :

<b>Adresse de l'arrêt</b>	<b>Direction</b>
PLACE SAINT BLAISE, ARRET DE BUS	D946 Rozoy/Seraincourt ; Renneville ; Rubigny

- Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le dispositif REZO POUCE.

## **6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Travaux électrification : reste à poser les points lumineux.

De plus, la FDEA propose la fourniture et pose d'horloges astronomiques : le coût est estimé à 4 000 €, après déduction de la prise en charge de la FDEA, le reste à charge pour la commune est de 800 €. Le Conseil Municipal est d'accord, à vérifier avec la FDEA si ces travaux n'étaient pas inclus dans les travaux d'électrification de la commune.

Dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, demande pour une cuve de récupération d'eau de pluie pour le cimetière, en attente du tarif groupé.

SEANCE LEVEE A 21h40.

Le Maire,  
Catherine VICET

Le secrétaire de séance, Mr Bernard LABART

  


Les Conseillers,